

ECOLE DE SAGES-FEMMES (ESF)

Coordination Générale des Formations et de la Recherche Paramédicale (CGFRP)



Le métier de sage-femme



La sage-femme est une profession médicale à compétences définies, car dotée d'un pouvoir de diagnostic et d'un droit de prescription

Elle assure la surveillance et le suivi médical de la grossesse et propose des séances de préparation à la naissance et à la parentalité. Elle pratique les actes d'échographie obstétricale.

Elle réalise en toute autonomie la surveillance du travail et de l'accouchement et dispense les soins à la mère et à l'enfant après la naissance. Elle prend en charge la surveillance médicale de la mère et du nouveau-né en post-natal. Elle pratique la rééducation périnéo sphinctérienne liée à l'accouchement.

Au-delà de la période traditionnelle de la grossesse, la sage-femme accompagne également les femmes tout au long de leur vie en assurant leur suivi gynécologique de prévention et en prescrivant leur contraception. Elle peut pratiquer des actes d'échographie gynécologique. Elle réalise des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse et chirurgicale dans les conditions définies par la loi.

La sage-femme prescrit et pratique les vaccinations auprès des adultes et du nouveau-né dans les conditions définies par décret. Elle assure un rôle important dans la prévention contre les addictions et notamment en matière de tabacologie, puisqu'elle peut assurer des consultations en tabacologie et prescrire des substituts nicotiniques dans des conditions définies.

La sage-femme est également autorisée à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation.

Dans l'ensemble de son activité professionnelle, la sage-femme, tient ainsi un rôle primordial de proximité dans la prévention et l'information auprès des femmes et de leur entourage. A ce titre, elle contribue également au repérage des situations de violences faites aux femmes.

Les conditions d'admission à la formation de sage-femme

Après le baccalauréat, les lycéens peuvent accéder aux études de maïeutique après 1, 2 ou 3 années d'études supérieures. Deux types de parcours sont proposés par les universités : un parcours spécifique "accès santé" (PASS) ou une licence avec une option "accès santé" (LAS). Il existe également un accès limité via le dispositif des passerelles. Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription universitaire à chaque rentrée.

Les délais d'accès

Se référer au calendrier universitaire 2025-2026

La durée de la formation	La capacité d'accueil	Le Tarif*	Le niveau de certification
6 ans dont 5 en Sciences Maïeutiques L'enseignement alterne entre cours théoriques et stages	53 étudiants à la rentrée 2026	Tarif 2026 : 7271 € (Prise en charge par la Région en Formation Initiale) Frais d'inscription universitaire selon réglementation 1 ^{er} cycle : 178€, 2 ^e cycle : 254€, CVEC 2025 :105€	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques en fin de 1 ^{er} cycle Diplôme d'Etat de sage-femme et Grade Master en fin de 2 ^e cycle (niveau 7) jusqu'en 2028 A compter de 2029 : Diplôme d'Etat de Docteur en Maïeutique RNCP 35805

*Les conditions générales de vente de nos prestations de formation sont accessibles sur notre site internet

Les objectifs de la formation : Aptitudes et Compétences

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées. Le référentiel de formation s'appuie sur le référentiel métier et compétences des sages-femmes.

La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum ;
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours ;
3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel ;
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités ;
6. Analyser, de façon pluriprofessionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables ;
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles ;
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition ;
9. Communiquer efficacement dans un contexte pluriprofessionnel ;
10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art.

Etudes régies par le Décret et l'Arrêté du 3 juillet 2024. Réingénierie de formation en cours. Enseignements organisés en grands domaines : socle fondamental, domaines prénatal, pernatal, postnatal et gynécologique, domaine recherche et domaine générique.

Stages répartis sur l'ensemble du cursus, dès la première année en Maïeutique, en alternance avec des périodes de cours.

! Loi du 29 janvier 2023 : un troisième cycle d'études de maïeutique a été instauré, faisant passer les études de sages-femmes à 6 ans au lieu de 5 ans, à partir des étudiants effectuant leur année de PASS ou de LAS en 2023-2024. Les étudiants accéderont à compter de 2029 à un Diplôme d'Etat de Docteur en maïeutique, après validation de ce 3^e cycle et la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice

Les méthodes pédagogiques	Les modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Face à face pédagogique- Travaux pratiques- Simulation en santé (PRESAGE)- Enseignements dirigés- Cours en présentiel et distanciel- Pédagogie inversée- Restitutions orales- Evaluations formatives sur les terrains de stage	<ul style="list-style-type: none">- Contrôles continus théoriques et pratiques- Epreuves écrites et orales- Évaluations de travaux écrits- Evaluations en situation clinique- Validation des stages- Mémoire de fin d'études et soutenance

Taux de réussite 2025	Taux de satisfaction 2025*	Taux d'insertion dans l'emploi 2024 **	Taux d'interruption de la formation 2024-2025	Taux de rupture de contrat d'alternance	Taux et causes d'abandon
74.5%	72 %	100 %	0.5%	Non Concerné	0,5% : demande de suspension

*64 réponses / 197 apprenants en 2025 ** données du conseil départemental de l'ordre des sages-femmes

Les débouchés	Les évolutions professionnelles	Les passerelles
Sage-femme hospitalier(e) (établissements publics et privés) Sage-femme libéral(e) Sage-femme Territoriale	Accès à de nombreux diplômes universitaires : échographie, gynécologie, acupuncture, ostéopathie, lactation humaine, sexologie, hypnose.... Sage-femme coordinateur(trice) Sage-femme Coordonnateur(trice) en Maïeutique Sage-femme enseignant(e) Sage-femme chercheur(se)	Possibilité d'accéder aux études médicales, pharmaceutiques et odontologiques, et aux autres études universitaires dans le cadre du dispositif LMD

Contacts	Témoignages
Email : secretariatecolesagesfemmes@chu-lille.fr Tél : 03 20 44 46 82 Site internet : www.esf.chu-lille.fr Adresse : Ecole de sages-femmes 2, Rue du Docteur Schweitzer CS 70001 59037 Lille Cedex Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : 03 20 44 52 03. Institut de Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.	<p>Marie-Aude 4e année: « Ce que j'ai le plus apprécié durant ces 2 premières années dans cette école ? L'offre de stage très variée ! De plus, les formations au centre de simulation PRESAGE m'ont permis de ne pas arriver novice sur mes lieux de stage »</p> <p>Agathe 5e année: « Nos enseignements sont riches et divers grâce à la multitude d'intervenants »</p> <p>Clara 5e année: « L'alternance de stage et de cours m'a permis de rapidement relier la pratique à la théorie ! Et ça dès le début des études ! »</p> <p>Ludivine 5e année: « L'autonomie acquise en stage m'a permis d'acquérir une maturité sociale et personnelle »</p>